

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le Conseil municipal convoqué le 20 janvier 2021 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Pacte de gouvernance CCVD
2. Indemnisation pour mise à disposition par Mme Mathieu d'un local privé début 2020 pour le secrétariat de mairie, suite à l'incendie.
3. Projet biodiversité
4. Appel à projet citoyen
5. Achat et pose de défibrillateurs
6. Courriers
7. Questions diverses

Ouverture de séance 18h.

Présents : Gérard Gagnier, Juliette Watine, Ingrid Bonneton, Bruno Lelièvre, Guy Bajard, François Goldin, Dominique Laurent, Olivier Malet, Frédéric Schmidt, Camille Semelet.  
Absent excusé : Gilbert Rivasès (pouvoir à Frédéric Schmidt)

Camille Semelet est nommée secrétaire de séance.

Frédéric Schmidt fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal (15-12-2020)  
Olivier Malet fait deux remarques qu'il est prévu de traiter dans les questions diverses.

Le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour et une abstention (Dominique Laurent absent-excuse au précédent conseil)

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : l'avis du conseil sur un projet d'arrêté préfectoral concernant la protection des ripisylves contre les coupes de bois à blanc.

La demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

### **1.Pacte de gouvernance CCVD**

Monsieur le Maire explique en quoi consiste un pacte de gouvernance (en rapport avec la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019). Il vise à développer le débat entre l'intercommunalité et les communes. Depuis cette loi, tous les conseillers municipaux reçoivent les documents préparatoires et comptes rendus des instances de l'EPCI. L'article 8 du pacte de gouvernance crée quatre types de commissions consultatives accessibles à tous les conseillers : permanente, groupe de travail par objet, groupes de suivi dans les organismes tiers et conférences territoriales. Celles-ci débattent des problématiques propres à chaque bassin de vie : quatre bassins de vie, dont la Gervanne-Sye ont été délimités par la CCVD. Ces commissions sont convoquées par les Vice-Présidents des thématiques concernées. Le conseil municipal pourrait s'inspirer de leurs règles de fonctionnement pour l'animation de ses propres commissions.

La conférence des maires devient obligatoire. Elle émet des avis et se réunit à l'initiative du Président ou sur la demande de 10 maires de la CCVD au moins et quatre fois par an au maximum. Deux conseillers peuvent accompagner le Maire. Elle débat sur une seule question d'importance communautaire (exemple : le SCOT).

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que lors du conseil communautaire du 25/08/2020, les élus ont décidé d'instituer un pacte de gouvernance.

Ce dernier doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires.

Il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer pour avis sur le projet de pacte de gouvernance dans un délai de deux mois, après transmission de celui-ci.

Le pacte de gouvernance sera ensuite approuvé lors du conseil communautaire de février 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **2. Indemnisation pour mise à disposition par Mme Mathieu d'un local privé début 2020 pour le secrétariat de mairie, suite à l'incendie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame MATHIEU Catherine, maire sortant a mis à disposition de la mairie un local pour assurer le secrétariat de mairie suite à l'incendie début 2020, pour palier au manque de locaux

Monsieur le Maire propose de l'indemniser à hauteur de la somme estimée par l'assurance soit 675 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **3. Projet biodiversité**

Dossier: Beaufort sous les arbres à consulter en mairie et sur le site Gervanne-Sye, page urbanisme et environnement.

Il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une discussion sur la mise en route du projet.

Le projet a été déposé par François Goldin sur la plateforme de Biovallée Il y a pour le moment une quarantaine de projets sur la plateforme.

Il s'agit de planter une trentaine d'arbres fruitiers sur 4 sites : Le jardin public sur les remparts, la cour de l'école, le jardin public du trou du loup (sous les remparts), et l'extrémité d'un terrain communal sur la route d'Escoulin.

Les arbres seront mis à disposition gracieusement par des pépiniéristes de la vallée mi-février. Frédéric Schmidt demande des précisions sur le calendrier et la mise en oeuvre technique du projet (quand et comment les arbres seront-ils plantés ?)

La commission biodiversité sera moteur, pour lancer l'action, préparer le terrain dès maintenant, planter les arbres en février, et assurer l'arrosage et l'entretien les mois suivants .

Un collectif de citoyens s'est d'ores et déjà engagé à participer à ce travail, notamment celui de l'arrosage. Toute personne intéressée pour participer peut se faire connaître auprès de la mairie, ou directement auprès des conseillers municipaux concernés (François Goldin et Camille Semelet)

Une journée de travail collectif par semaine, tournant sur les 4 sites, serait organisée : Chaque site serait donc entrepris une fois dans le mois.

Sont soulevées les questions :

-du financement : la commune financerait le matériel complémentaire (tuteurs, protections, terrassement, tuyaux, étiquetage...), le complément de végétalisation des gradins, et mettrait à disposition des agents et des outils.

L'étude du budget est en cours.

-de la réglementation concernant une intervention sur l'école (communication nécessaire entre le Maire et le directeur de l'école)

-de la captation d'eau sur le terrain de la route d'Escoulin : il faudra faire une déclaration.

Pour une question de calendrier scolaire, le terrain le plus complexe à préparer est la cour de l'école. Les trous devraient être fait pendant les vacances de février et les arbres plantés à la rentrée (un samedi matin avec les parents et les élèves)

Le terrain de la route d'Escoulin est celui qui demande le plus de travail : défrichage, broyage et griffe pour limiter la repousse des ronces et pruneliers. Une mare serait creusée.

Jardin public et gradins : Les arbres seront plantés à distance du muret des remparts .

Jardin du trou du loup: le système d'alimentation d'eau devra être amélioré. L'aspect technique sera réfléchi en concertation avec les autres usagers du système d'irrigation des jardins (trop-plein du lavoir)

François Goldin évoque la possibilité de se faire livrer par la CCVD du broyat criblé à répandre au pied des arbres pour espacer les arrosages, et matérialiser les endroits plantés. Des précisions sur la composition du produit sont nécessaires. D'une manière plus générale une réflexion sur la production, la fourniture, et le stockage de broyat est à mener. C'est un besoin récurrent sur la commune pour entretenir les espaces verts et le composteur municipal.

#### **4. Appel à projets citoyens**

Suite à la réunion de la commission, Ingrid Bonneton présente l'ébauche du document de présentation du projet aux beaufortois .

Les projets seront sélectionnés sur les critères d'équipement et d'aménagement, et sur leur pérennité.

La discussion s'engage sur le montant du budget alloué et les modalités de sélection.

Après une prise d'opinion, le conseil statue sur un montant de 2000 euros, et, laisse la décision des modalités de sélection à la commission.

Le document sera disponible en mairie et sur le site Gervanne/Sye mi février.

#### **5. Achat et pose de défibrillateurs**

Le Conseil municipal dispose de deux devis.

La commune ne peut bénéficier d'aucune subvention.

L'un des appareils serait disposé en extérieur à la salle d'animation (ERP), l'autre dans les vestiaires du stade.

Le devis pressenti pour les deux appareils s'élève à environ 3710 € TTC auxquels il faut ajouter le prix du raccordement électrique.

Le conseil se prononce pour l'installation du défibrillateur obligatoire à l'extérieur de l'ERP (salle d'animation), et le report de l'installation de celui du stade à l'année prochaine.

Un nouveau devis sera demandé pour un seul appareil.

## **6. Projet d'arrêté préfectoral concernant la protection des ripisylves contre les coupes de bois à blanc.**

Le Conseil doit donner son avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels constitués de forêts alluviales de la Drôme. En effet, des coupes de bois à blanc le long de plusieurs cours d'eaux ont été observées, dans le Roubion et la Réserve naturelle de Ramières. Les ripisylves de la Gervanne sont situées dans le périmètre Natura 2000 qui ne protège pas des coupes à blanc. Le linéaire de la Gervanne n'est pas inclus dans la zone protégée par le projet d'arrêté.

Monsieur le Maire propose donc d'engager un dialogue avec les services de l'Etat au sujet du zonage.

Délibération adoptée à 9 voix pour et une abstention.

## **7. Questions diverses**

- Suites sur la question des chiens de troupeaux

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier aux maires des autres communes du bassin concernées par le problème de cohabitation entre chiens de troupeaux et promeneurs, afin d'organiser des échanges et de faciliter la collaboration sur ce sujet.

Olivier Malet et Guy Bajard sont mandatés par le conseil pour participer à ces réunions des communes avec les éleveurs pour réfléchir aux actions à engager à notre niveau (en complément des campagnes d'information et de sensibilisation du PNRV)

- Projet des abris et cabanes mis à disposition pour l'itinérance (PNRV)

A l'étude : Restauration de la Cabane du Buisson (propriété de Mme Françoise Gregory) à proximité de Champ de col, en vue d'une mise à disposition pour les randonneurs.

Nécessité d'établir une convention entre la Mairie et Mme Gregory car des travaux publics seraient engagés sur un édifice privé.

Après signature d'une convention, l'étude ayant été faite, des subventions pourront être demandées par le Parc.

- Constitution d'une commission externe sur la mobilité.

Le Conseil approuve l'ouverture d'un comité consultatif aux mobilités. Les conseillères municipales en charge de cette thématique sont Camille Semelet et Ingrid Bonneton, elles rendront compte au conseil de l'activité de la commission, notamment dans son rapport avec les questions d'aménagement urbain.

- Reconduction, pour la dernière fois, du contrat d'insertion de Yohan Jaillet pour 6 mois. Une réflexion est à engager avec le personnel technique sur le temps de travail correspondant au besoin de la commune.

## **8. Courriers**

Monsieur le Maire lit le courrier de Michel Jay et le mail de Joël Mathieu qui tous deux reprochent à la commune la tenue de conseils à huis-clos.

Monsieur le Maire précise que la loi du 14 novembre autorise, par dérogation, la tenue des assemblées délibérantes avec un public limité ou à huis-clos.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal souligne que le public a pu assister à ses séances dès le début du mandat. Il indique que le bulletin municipal et ses projets attestent de

sa volonté de promouvoir la participation citoyenne. Cependant, Chaque habitant perçoit bien les difficultés actuelles liées à la situation sanitaire.

Les dates des réunions du conseil sont fixées d'abord en fonction des nécessités de la gestion municipale et de la disponibilité de ses membres.

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, le Conseil envisagera de nouveaux horaires plus favorables à la présence du public.

En plus de l'affichage réglementaire sur les panneaux communaux officiels, le Conseil publiera les dates et ordres du jour sur le site Gervanne-Sye, page Beaufort-sur-Gervanne.

La séance est close à 20 h 55.